

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE.

DEL.2026-CS- 04

**DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 12.03.2026**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-six et le douze mars, le Comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les bureaux du SYMPAM à Lavilledieu, sous la présidence de M. Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 17h00 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans :
CC Bassin d'Aubenas :
CC Montagne d'Ardèche :
CC Pays des Vans en Cévennes : ROBERT Lionnel
CC Pays Beaume Drobie :
CC Berg et Coiron :
CC Gorges de l'Ardèche :
CC Val de Ligne :

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 2

Procurations : 2

Votants : 4

Absents : 35

Date de convocation : le 03.03.2026

Procurations : BASTIDE Bérengère donne pouvoir à ROBERT Lionnel, PONTIER Jean-Yves donne pouvoir à SAUCLES Gérard.

Absents : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre, RIEU Dominique, VEYRENC Yves, ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, DUCHAMP Cécile, GENEST Sandrine, LACROTTE Robert, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TAUPENAS Martine, TOURVIELHE Max, AUZAS Vincent, CHABANE Francis, COULANGE François, WALDSCHMIDT Pascal, FARGIER Marie, GILLY Michelle, NAJI Driss, CROS Joël, AGERON Claude, CLEMENT Nicolas, MASSOT Guy, PICHON Luc, OZIL Hervé, GENEST Jacques, JACQUEMIN Bernard, PRADIER Sébastien, BRUYERE-ISNARD Thierry, MANIFACIER Christian, BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, CHANIOL Bernard.

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

Objet : Participations statutaires 2026 des 8 communautés de communes adhérentes au SYMPAM.

Après une première convocation, la tenue du Comité syndical a eu lieu le 26/02/2026. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette réunion, une deuxième convocation a été envoyée à tous les membres de cette instance le 03/03/2026. Le Comité syndical s'est réuni la deuxième fois le 12/03/2026.

Le Président informe le Comité syndical que le montant des participations statutaires 2026 découle de la présentation du budget primitif 2026 du SYMPAM.

Le Président rappelle que, conformément à la délibération du 7 décembre 2023, une avance, à hauteur de 10 % de la participation globale 2025, a été appelée, en janvier 2026, auprès de chacune des 8 communautés adhérentes. Cette avance est déduite du montant relatif au 1^{er} trimestre de l'année en cours.

Pour l'année 2026, le montant global des participations pour le SYMPAM est de **360 000 €**.

La participation de chaque communauté de communes a été calculée conformément aux statuts du Syndicat et sur la base de modalités actualisées soit :

- Pour 50% sur la population INSEE au 01/01/2026 ;
- Pour 50% sur le potentiel fiscal 2025 des EPCI.

Selon les éléments ci-dessus, les participations s'établissent comme suit :

Communautés de communes	Pop.totale INSEE 2026	Potentiel fiscal 2025	Participation 2026	Avance 2026	Reste à payer	Participation trimestre
Ardèche des Sources et Volcans	9 932	3 174 569	31 418.83 €	3 069.41 €	28 349.42 €	10 472.94 €
Bassin d'Aubenas	42 176	18 143 854	154 940.52 €	15 137.84 €	139 802.68 €	51 646.84 €
Berg et Coiron	8 201	1 635 578	21 393.75 €	2 083.97 €	19 309.78 €	7 131.25 €
Gorges de l'Ardèche	16 069	5 853 019	54 141.11 €	5 274.18 €	48 866.93 €	18 047.04 €
Montagne d'Ardèche	4 926	3 430 069	24 146.69 €	2 305.67 €	21 841.02 €	8 048.90 €
Pays Beaume Drobie	9 394	2 691 884	28 282.88 €	2 731.07 €	25 551.81 €	9 427.63 €
Pays des Vans aux Cévennes	9 743	2 954 159	30 082.52 €	2 886.31 €	27 196.21 €	10 027.51 €
Val de Ligne	6 179	1 118 494	15 593.69 €	1 511.55 €	14 082.14 €	5 197.90 €
TOTAL	106 620	39 001 626	360 000.00 €	35 000.00 €	325 000.00 €	120 000.00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des participations 2026 des 8 CDC pour un montant total de 360.000 €,
- **APPROUVE** le paiement des participations des 8 CDC par trois (3) acomptes trimestriels,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents concernant cette affaire et à effectuer toutes les inscriptions budgétaires nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
 Gérard SAUCLES

